

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEPOUEZ Hervé, Président du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 12/06/2025

Nombre de membres en exercice : 13

Présents à l'ouverture de la séance : 09

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ jusqu'à 8h35

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

M. DUPLESSIX

Mme BESNARD

M. GAISLIN jusqu'à 8h35

Mme SUBILEAU

M. TATIN

Étaient excusés :

Mme KHAN qui a donné pouvoir à Mme BOISNARD

Mme HERCEG-GALESNE

Mme LAMBART

M. GUILLAUME

Étaient absents :

Secrétaire de séance :

M. DUPLESSIX



Del 2025-03-01 – 24 juin 2025

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 RECTIFIÉ

Le rapporteur,

Expose que lors du vote du 19 mars 2025, le quorum n'était plus atteint pour la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2024. Le Président du Conseil d'Administration - qui doit se retirer lors du débat et du vote - et le pouvoir établi par un membre excusé n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration doit de nouveau procéder à l'élection d'un président dans la séance où le compte administratif est débattu.

Vu le code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré

DÉSIGNE Madame Karine BOISNARD pour assurer cette fonction

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Pierrick DUPLESSIX

Le Président du C.C.A.S,
Hervé DEPOUEZ

